



**Réunion du Conseil exécutif national
Le vendredi 24 février 2022
Réunion hybride**

PROCÈS-VERBAL

En personne : G. Phillips (*président*), C. Awada, S. Crawford, M. English, C. Lonmo, A. Picotte, G. Kopytko, A. Oklado et A. Trau

Par Zoom : Nazia S, S. Harquail, M. Glenwright, Andreas, P. Makrodimitris, J. King, J. Lafontaine, P. Ives, et K. Mansfield

Observateurs(trices) : R. Bissonnette et A. Brabant

Membres du personnel : C. Habarugira, Y. Radwan, S. Salter, K. Thériault, J. George, S. Brosseau et J. Ouellette,

Absences : A. Butler, A. Nemeč, H. Delnick, M. Collins et S. Rehman

1. Ouverture de la séance

Le président déclare la réunion officiellement ouverte à 9 h 07 et, à la suite d'un appel nominal, confirme que le quorum est atteint. Suzelle Brosseau, la nouvelle directrice de la Négociation et de la Recherche de l'ACEP est présentée au CEN. Elle donne un aperçu de son expérience professionnelle en relations de travail au sein de plusieurs syndicats des secteurs publics fédéral et provincial.

**À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. Ouellette est désigné comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation doit lui être transmise par courriel. Un bref rappel des règles de participation est fait à l'intention des nouvelles personnes qui siègent au CEN.*

a. Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu que le CEN adopte l'ordre du jour du CEN du 24 février 2023.

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : C. Awada

Abstentions (1)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

b. Approbation du procès-verbal de la réunion du NEC de janvier 2023

Il est résolu que le CEN approuve le procès-verbal de la portion publique de la réunion du CEN du 27 janvier 2023, tel qu'il est modifié.

Proposée par : C. Awada

Appuyée par : A. Picotte

Discussion : Au point 6, Mise à jour concernant la Politique sur les voyages, il est demandé que le terme « projet » soit ajouté à la dernière phrase pour plus de précisions. La phrase est modifiée de la façon suivante : « En ce qui concerne la durée des réunions, le Comité des finances évaluera les dépenses liées à chaque projet de déplacement. »

Abstentions : (1)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

2. Rapports

a. Rapport du président

Le président a été absent pendant une semaine ce mois-ci pour un congé de deuil, période pendant laquelle C. Awada a assuré de façon intérimaire les fonctions de président avec le soutien d'A. Picotte.

Le président souligne que la participation continue d'augmenter à l'échelle des sections locales.

Dans le cadre de la tournée des AGA des sections locales, le président a participé aux réunions suivantes :

- AGA de la section locale 101, Terre-Neuve-et-Labrador
- AGA de la section locale 513, Justice Canada
- AGA de la section locale 201, Nouvelle-Écosse
- AGA de la section locale 508, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)
- AGA de la section locale 526, Infrastructure Canada
- AGA de la section locale 529, Service correctionnel du Canada
- AGA de la section locale 502, RCAANC
- Réunion du Comité directeur du Programme d'apprentissage mixte (PAM)
- Réunion de mise à jour du CNM sur la COVID-19
- Réunion du Comité directeur du Programme d'apprentissage mixte (PAM)
- Réunion de mise à jour du CNM sur la COVID -19

Le président a rencontré Dominic Laporte, nouveau président-directeur général (PDG) du Bureau de la traduction, et lui a fait part des préoccupations de l'Association, comme le fait que le travail de niveau TR-3 est effectué par des TR-2, les problèmes d'heures supplémentaires, la traduction automatique et l'avenir de la traduction dans la fonction publique. Le président s'est dit optimiste quant à la direction que prendra le Bureau de la traduction sous la gouverne du nouveau PDG.

En sa qualité de président intérimaire, C. Awada a participé à la séance de formation du CTC et à la Journée de lobbying les 6 et 7 février. Dans le cadre de la séance de formation, des discussions ont eu lieu concernant les emplois dans une économie durable, l'investissement dans les soins et la loi anti-briseurs de grève.

Le président intérimaire a rencontré la députée et présidente du Conseil du Trésor, Mona Fortier, en vue de discuter des plans de « retour sur les lieux de travail » et des mesures d'adaptation pour le personnel. La question de la négociation a été brièvement abordée, étant donné que des négociations ont lieu en ce moment. Les réactions ont été très positives et les deux parties ont convenu de poursuivre les discussions à l'avenir.

Le président intérimaire a également rencontré la députée Ginette Petitpas Taylor et le président de la Chambre des communes, Antony Rota. Les participants aux réunions ont discuté de la question des

interprètes. Les préoccupations de l'ACEP ont été entendues. Les parlementaires ont assuré qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour assurer la sécurité des interprètes, notamment en autorisant les interruptions ou la fin du service si la qualité du son n'est pas satisfaisante.

b. Rapport du directeur général

D'un point de vue opérationnel, il n'y a rien de particulier à signaler étant donné qu'une mise à jour plus détaillée sera bientôt communiquée dans le cadre du rapport trimestriel. Une formation pour les déléguées et délégués syndicaux sera offerte au début du mois d'avril. La formation des dirigeantes et dirigeants des sections locales sera offerte à la mi-avril. La préparation d'un nouveau cours de trois heures sur la communication efficace avec la direction est en voie d'être terminée.

c. Rapport de la conseillère principale ou du conseiller principal du président

Le poste n'a pas été pourvu depuis la dernière réunion du CEN.

d. Rapport de la directrice des Communications et des Affaires publiques

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour recruter des cabinets de relations publiques susceptibles d'aider l'ACEP à mettre en œuvre les deux résolutions des membres votées en décembre 2022, car des ressources supplémentaires sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre de cette initiative importante de façon efficace et dans le respect des délais. L'Association a reçu des offres de sept cabinets. Dans la mesure du possible, le nombre de cabinets retenus pour chaque résolution sera limité à trois d'ici à la fin du mois de mars. Comme il s'agit d'un processus administratif laborieux, la directrice des Communications et des Affaires publiques, avec l'aide de la directrice des Finances, examinera la possibilité de retenir les services de Deloitte pour produire les documents nécessaires à la réalisation de la prochaine étape de la phase de sélection, soit la demande de propositions.

Le 16 janvier 2023, l'ACEP a publié un énoncé de position concernant la politique du gouvernement visant à forcer le retour des fonctionnaires fédéraux sur les lieux de travail. L'énoncé fournit aux membres une liste de mesures qui peuvent être prises immédiatement pour défendre leurs intérêts. En collaboration avec l'IPFPC, une lettre a été publiée dans le *Ottawa Citizen* et *Le Devoir*, puis relayée abondamment dans d'autres médias, en plus d'être envoyée à divers intervenantes et intervenants du gouvernement. Entre janvier et février, les médias ont largement couvert le dossier, avec plus de 20 articles publiés concernant la politique de retour obligatoire sur les lieux de travail et les questions relatives aux interprètes.

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a publié un rapport au Parlement à la suite de son « Étude sur l'avenir des délibérations hybrides à la Chambre des communes ». L'ACEP a été mentionnée 11 fois dans ce rapport, lequel tient compte de plusieurs des recommandations de l'Association.

Dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, des entrevues ont été réalisées avec la sénatrice Rosemary Moodie et le député Michael Coteau pour discuter du racisme et de la discrimination anti-Noir·e·s dans le milieu de travail fédéral. Le 6 mars 2023, l'ACEP organisera une séance d'information sur ces questions dans l'espoir d'offrir une expérience enrichissante aux fonctionnaires noires et à leurs alliées.

e. Directrice des Finances

Les états financiers approuvés en décembre ont été récemment distribués. En raison de la modification de la date de fin d'exercice, la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2022 sera auditée et les états financiers devraient être envoyés pour approbation en mai 2023. L'Association affiche un excédent pour cette période.

f. Avocate générale et directrice des Politiques

Les négociations avec le Syndicat des employées et employés de l'ACEP (SEA-CSN) se poursuivent depuis la dernière réunion du CEN. L'équipe de négociation de l'ACEP a réussi à négocier une nouvelle entente avec le SEA-CSN. Bien qu'elle ait été ratifiée par les membres, l'entente n'est pas encore signée et des mises à jour détaillées sont présentées à huis clos.

Les négociations avec la Bibliothèque du Parlement se poursuivent. Deux dates ont été fixées pour la fin du mois de mars pour régler tous les points en suspens. Les négociations continuent de progresser.

g. Directrice de la Négociation et de la Recherche

La nouvelle directrice de la Négociation et de la Recherche a attiré l'attention du CEN sur le récent rapport de la commission de l'intérêt public (CIP) pour le groupe PA, remis à l'Alliance. La directrice a souligné que, bien qu'il ne s'agisse que d'un rapport, il offre aux parties des suggestions sur la manière de revenir raisonnablement à la table des négociations. Les discussions sur la durée de la convention, l'augmentation des salaires et les allocations budgétaires laissent croire qu'il est possible qu'une entente soit conclue. L'Employeur reste totalement opposé à l'inclusion d'un libellé sur le télétravail. D'autres rapports de la CIP récemment remis à l'Alliance permettent de tirer des enseignements pour se concentrer sur les priorités lors de l'arbitrage. Les discussions sur la Directive sur les voyages du CNM se poursuivent lentement.

Le groupe EC est sur la bonne voie en ce qui concerne l'arbitrage en vue d'une résolution de l'impasse. Une date d'arbitrage a été fixée au 19 juin 2023.

Le groupe TR retourne en médiation du 14 au 16 mars.

En collaboration avec la Direction des Communications et des Affaires publiques, la directrice de la Négociation et de la Recherche a travaillé sur un rapport concernant la sous-traitance en mettant l'accent sur l'incidence de cette pratique sur le travail et la santé et sécurité du groupe TR.

L'élaboration du sondage destiné aux membres de la GRC est en cours et une section particulière porte sur les membres touchés par le processus d'intégration. En outre, un sondage destiné à l'ensemble des membres sur la politique de retour sur les lieux de travail est en cours d'élaboration.

En réponse à la demande d'un membre du CEN, il a été indiqué que la Canada Vie n'administrera pas l'invalidité de longue durée et que les prestations d'assurance ne seront pas calculées au prorata lorsqu'elles entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Le statu quo sera maintenu et les réclamations pour des dépenses engagées avant le 1^{er} juillet, mais qui ne sont pas soumises avant cette date, seront examinées par la Canada Vie.

Mesure de suivi : Clarisse ajoutera le Régime de soins de santé de la fonction publique à l'ordre du jour de la réunion de mars du CEN.

3. Mises à jour des Comités (de 10 h 25 à 11 h)

a. Comité des finances

Le Comité des finances s'est réuni deux fois depuis la réunion du CEN de janvier. Le Comité a révisé le budget qui n'avait pas été approuvé en janvier et a réduit le déficit à un niveau acceptable pour le CEN. Le Comité a également examiné les chèques de plus de 500 \$ et discuté de la possibilité d'une augmentation des cotisations, qui fera l'objet d'un vote au point de décision 5.a, en même temps que la version provisoire du budget.

b. Sous-comité des statuts et règlements

Le Sous-comité s'est réuni le 14 février et a discuté de la nouvelle version du règlement 14, qui fait l'objet du point de décision 5c. Il a également été question d'envisager une révision complète des

statuts et des règlements. Dans cette optique, le directeur général, l'avocate générale et directrice des Politiques et la présidente du Sous-comité se réuniront en vue d'élaborer une note de synthèse décrivant en détail le processus à suivre. Cette note de synthèse sera présentée au Sous-comité en mars et au CEN pour approbation lors de la réunion de mars.

c. Sous-comité des ressources humaines

Le Sous-comité ne s'est pas réuni depuis la précédente réunion du CEN.

d. Sous-comité de perturbation et transformation numériques

Le Sous-comité a reporté sa réunion au 30 mars 2023, car les mesures de suivi et l'ordre du jour n'étaient pas terminés. Une mise à jour sera présentée lors de la réunion du CEN de mars.

e. Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

Le Sous-comité ne s'est pas réuni depuis la dernière réunion du CEN. Les membres et le personnel de l'ACEP participeront à la Dé-Conférence du Centre canadien pour la diversité et l'inclusion (CCDI).

f. Sous-comité sur les votes

Le Sous-comité ne s'est pas réuni en février.

g. Sous-comité de défense des avantages et des emplois

Le Sous-comité a tenu sa première réunion. S. Crawford a été nommé coprésident du Sous-comité. Les membres ont discuté d'une modification du mandat, à savoir remplacer l'exigence minimale de cinq membres du CEN par trois. Le Sous-comité contactera les volontaires pour s'assurer que ces personnes sont toujours prêtes à donner de leur temps, car elles ont manifesté leur intérêt il y a longtemps déjà. S. Harquail a dit souhaiter se joindre au Sous-comité.

Proposition en vue d'ajouter S. Harquail au Sous-comité de défense des avantages et des emplois.

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : C. Awada

Abstentions : (2)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

Discussion : Le président invite les membres du CEN à manifester leur intérêt pour d'autres comités qui pourraient avoir besoin de volontaires.

Proposition en vue d'ajouter M. Glenwright au Sous-comité de défense des avantages et des emplois.

Proposée par : M. Glenwright

Appuyée par : A. Picotte

Abstentions : (2)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

Mesure de suivi : Clarisse ajoutera M. Glenwright au Sous-comité de défense des avantages et fournira les documents.

Mesure de suivi : Clarisse enverra les documents du Sous-comité de défense des avantages et des emplois à K. Mansfield.

h. Expérience dans le cadre de la Journée de lobbying

S. Harquail fait le point sur son expérience dans le cadre de la Journée de lobbying du CTC. Il y a eu une forte participation et un bon nombre de syndicats différents étaient représentés. Les personnes présentes ont été réparties en petits groupes et ont été jumelées aux parlementaires de leur région. Dans le groupe de l'Atlantique, une personne était inscrite à l'ordre du jour : le député Dominic Leblanc. En raison du temps limité, les préoccupations particulières de l'ACEP n'ont pas été soulevées. Toutefois, une brochure d'information détaillée produite par l'équipe des Communications a été remise au

représentant du député, qui s'est engagé à la mettre sur sa liste de lecture. Il a été recommandé que l'ACEP continue d'assister à cet événement à l'avenir, car notre message est plus fort lorsqu'il est repris par différents syndicats dans tout le pays. Des suggestions sur la façon d'améliorer l'événement seront communiquées au CTC, y compris la diversification des activités de lobbying pour tenir compte des syndicats du secteur public fédéral.

4. Présentation — Mise à jour de Cumberland sur les placements

Christie Matwee, gestionnaire de patrimoine privé chez Cumberland, présente une mise à jour sur les placements de l'ACEP. Elle parle de la performance des marchés américain et canadien en 2022, en citant des faits et des chiffres concernant les actions et les obligations, les taux de chômage, les salaires et le marché du logement. Selon Cumberland, une récession demeure possible, mais les signes annoncent plutôt la fin de la hausse des taux d'intérêt. La composante à long terme du portefeuille de l'ACEP, y compris le Fonds de défense et tous les autres fonds sauf les 3,3 millions de dollars de liquidités, est actuellement évaluée à 14 millions de dollars. Le Fonds de défense a été rééquilibré à 5 millions de dollars et continuera d'être plafonné à ce niveau mensuellement. La valeur de marché du portefeuille a évolué et a gagné environ 440 000 dollars depuis la création du portefeuille.

Bien qu'en baisse depuis un an, le portefeuille a gagné 2 % en moyenne, et 2,7 % depuis le début de l'année. Compte tenu du climat géopolitique et économique de ces dernières années, ces résultats sont considérés comme positifs. La répartition des actifs du portefeuille est actuellement de 29 % en actions et fiducies, 35 % dans la composante à long terme et le reste en titres à revenu fixe et en liquidités. La diversification géographique et sectorielle est assurée en répartissant les placements dans trois grands fonds, tous gérés par l'équipe de recherche de Cumberland. Un aperçu du rendement des actions en pourcentage est présenté pour chaque fonds.

Discussion : On demande à savoir le niveau de risque global du portefeuille de l'ACEP ainsi que la raison pour laquelle on n'investit pas dans des certificats de placement garanti (CPG). La gestionnaire de portefeuille explique que la principale atténuation du risque de l'ACEP provient de la combinaison de ses actifs. La stratégie et la philosophie de Cumberland sont d'investir surtout dans des sociétés de grande qualité, en accordant une attention particulière aux flux de trésorerie et aux bénéficiaires, ainsi qu'à des critères rigoureux concernant les bilans solides et les bons antécédents.

La gestionnaire de portefeuille explique également que les CPG sont très utiles dans des scénarios particuliers, comme c'était le cas lorsque l'ACEP devait retourner au gouvernement un montant précis en liquidités. Il s'agissait là d'un montant connu à l'avance et d'un horizon à court terme. Si l'objectif est à plus long terme et qu'on n'a pas l'intention de puiser dans ce fonds, une répartition d'actifs prudente offre le même niveau d'atténuation du risque que les CPG, mais avec la possibilité d'obtenir des rendements plus élevés si les taux d'intérêt augmentent. Si les fonds sont bloqués dans des CPG, la différence dans les niveaux d'atténuation du risque en cas de baisse des taux est minime. Le placement dans des CPG n'est donc pas recommandé dans le cas d'un portefeuille à long terme par rapport à une répartition d'actifs prudente. Le taux de rendement à l'échéance du fonds de revenu de Cumberland est actuellement de 5,4 %, ce qui est supérieur au taux actuellement offert pour les CPG et présente l'avantage supplémentaire d'être négociable.

5. Points de décision

a. Version révisée du budget de 2023 et augmentation des cotisations

Une version révisée du budget de 2023 est présentée au CEN pour approbation. Le Comité des finances a trouvé des moyens d'économiser dans différents domaines, tels que le personnel temporaire, les fournitures de bureau, les voyages, les réunions, les frais de prévoyance de l'exécutif, les dépenses de télécommunication, les honoraires des professionnels et des consultants, et la formation et le perfectionnement. Ces économies permettaient de réduire le déficit initialement prévu d'environ 800 000 dollars pour le ramener à environ 2,5 millions de dollars (voir colonne M).

Le Conseil se penche également sur une proposition visant à augmenter les cotisations en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC), ce qui se traduit par une augmentation de 10 dollars par mois. On fait remarquer que l'Association n'a pas augmenté les cotisations depuis 2014. Si l'augmentation est approuvée, la version révisée du budget sera présentée aux membres pour ratification. Une discussion a lieu sur l'impact de ces réductions sur les activités de l'Association. Le Conseil est informé que s'il ne parvient pas à approuver un budget, il fonctionnerait, par défaut, suivant le budget précédent approuvé en septembre.

Discussion : S. Crawford exprime sa déception quant aux compressions budgétaires. En tant qu'un des plus grands syndicats nationaux du pays, il est essentiel que le président puisse voyager et rencontrer les membres partout au pays. Le personnel temporaire et les consultants permettent au personnel de l'ACEP d'avoir le temps de mener à bien les activités pour les membres. Ces compressions budgétaires pourraient nuire à la capacité de l'ACEP de servir ses membres. Il est également mentionné que l'augmentation des cotisations proposée n'est pas suffisante. Le président est d'accord avec ces points et ajoute que l'Association pourrait avoir des problèmes à l'avenir si elle s'enferme dans la structure de financement proportionnelle proposée.

Un amendement favorable est proposé visant à rétablir le déficit au montant précédent présenté lors de la réunion du CEN de janvier, en ramenant les dépenses à leurs montants initiaux, et à introduire une augmentation des cotisations qui équilibre le budget, ainsi qu'une échelle des augmentations indexées selon l'IPC pour l'avenir.

Il est proposé que le CEN approuve le budget tel qu'il a été présenté en janvier, avec le rétablissement des montants initiaux prévus pour les dépenses et une augmentation des revenus correspondant à l'augmentation des cotisations visant à équilibrer le budget, ainsi qu'une échelle des augmentations annuelles de cotisation selon l'IPC.

Vote par appel nominal

En faveur : (10) C. Awada, C. Lonmo, A. Picotte, S. Crawford, G. Kopytko, J. King, P. Ives, P. Makrodimitris, S. Harquail et A. Okladov

Contre : (7) M. English, J. Lafontaine, A. Trau, M. Glenwright, J. Brulotte, N. Shaikh et K. Mansfield

Abstention : (1) G. Phillips

Proposition adoptée

b. Nomination de remplaçantes au Comité des candidatures et des résolutions (CCR)

Le CEN a antérieurement approuvé la nomination de quatre remplaçantes au CCR. Le Comité sortant a recommandé quatre membres. Toutes les personnes candidates sont des EC. Trois d'entre elles viennent de la RCN et une de la Nouvelle-Écosse. Les membres assisteront à un cours de formation le 28 mars.

Proposition d'accepter la nomination des membres Pierre-Luc Poisson, Shaun Smith, Scarlett Kelly et Pat Dooling comme remplaçantes au CCR.

Proposée par : G. Kopytko

Appuyée par : C. Lonmo

Abstentions (1)

Vote à main levée : Proposition adoptée à l'unanimité

c. Modification du règlement n° 14

À la suite d'un exercice réalisé précédemment concernant le processus d'absentéisme, le CEN a demandé au Comité des statuts et règlements (CSR) de lui expliquer dans quelles situations les dispositions relatives à l'absentéisme s'appliquent et de décrire le processus pour que les membres

puissent surveiller leur conformité à la disposition. Il est proposé de modifier le libellé de l'alinéa 14.7.1c, à savoir remplacer l'article 19 (des Statuts) par l'article 20.

Proposition d'adopter le règlement n° 14 tel que modifié.

Proposée par : C. Lonmo

Appuyée par : A. Picotte

Abstentions (1)

Vote à main levée : Proposition adoptée à l'unanimité

Mesure de suivi : Le Bureau national doit mettre en place un registre des présences des membres des comités.

6. Points de discussion

a. Questions relatives aux membres civiles (l'entente sur leur intégration)

N. Shaikh du CEN soulève des préoccupations et des questions d'ordre juridique quant au processus d'intégration, qui ont trait surtout aux problèmes des membres civiles (MC) de la GRC en matière de droits de la personne et de discrimination. L'absence d'une convention collective négociée porte atteinte aux droits garantis par la Charte et limite les possibilités d'avancement de carrière, en particulier pour les femmes. Le président répond que bien que l'Association n'ait aucun contrôle sur le processus d'intégration, elle négocie pour protéger les droits des membres civiles. Elle explore également des avenues juridiques et offre des services de représentation par l'intermédiaire de ses agentes des relations de travail (ART). Un sondage est en cours pour obtenir une représentation plus précise de l'opinion de la majorité des MC concernant le processus d'intégration. Il servira à décider des prochaines étapes et à formuler un plan de communication avant la réunion du président avec le commissaire intérimaire de la GRC.

Mesure de suivi : N. Shaikh est priée d'envoyer toutes les données et les propositions à l'attention de C. Habarugira. Ce dossier sera inscrit aux ordres du jour comme point permanent.

b. Examen et refonte des statuts et règlements

Le CEN discute de la nécessité d'un examen approfondi et de la refonte des statuts et des règlements afin de prendre en compte la croissance du syndicat national et la transformation de son modèle de gouvernance, la grande diversité et l'expertise pointue de ses membres, et les consultations nationales. Une proposition est présentée visant à mettre sur pied un comité spécial chargé d'examiner et de formuler des recommandations. Les fonds nécessaires y seront affectés, en s'appuyant sur la recherche applicable effectuée par le Bureau national de l'ACEP. Ces recommandations seront présentées au CEN pour approbation à l'automne 2024 et pourront être débattues, discutées et adoptées par les membres de l'ACEP à l'AGA de 2024.

Discussion : Les membres du CEN se disent préoccupés par le calendrier et les contraintes financières de ce projet, y compris le travail nécessaire et les coûts de traduction. Un autre amendement favorable est proposé pour que ce travail soit effectué « sous réserve du mandat du CSR » afin de s'assurer qu'il ne contrevient pas aux attributions du Comité. Il est recommandé de remettre la proposition et les discussions au mois prochain afin de permettre au CEN d'examiner le mandat du CSR.

Proposition reportée

Mesure de suivi : Inscrire l'examen et la refonte des statuts et des règlements à l'ordre du jour de la réunion du mois prochain.

c. Solidarité avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) :

Le CEN discute de la nécessité d'une stratégie solide pour aider les autres unités de négociation collective, compte tenu surtout d'une grève imminente que pourrait déclencher l'Alliance dans le cadre

du cycle actuel de négociation. Il est proposé d'organiser une séance d'information en ligne dans les 30 jours ouvrables, offerte à tous les membres, pour leur passer des renseignements sur la façon de montrer leur solidarité à leurs collègues grévistes en prévision de tous les moyens de pression possibles, et sur leurs droits et responsabilités lors d'une grève menée par un autre syndicat.

Discussion : Les membres du CEN émettent des réserves quant au moment choisi et à la possibilité d'intervenir dans les affaires internes d'un autre syndicat ou d'influencer le vote de ses membres. Il est recommandé d'attendre au moins l'annonce des résultats du vote de grève de l'AFPC. Sur le plan financier, la dépense proposée risque de dépasser les 5 000 \$, ce qui nécessite l'autorisation du CEN.

Mesure de suivi : La directrice des Communications et le directeur général, en consultation avec M. Glenwright, rédigeront une proposition (ou un plan d'action) et la soumettront au CEN pour examen à la réunion de mars.

7. Points de suivi

On présente ci-dessous l'état d'avancement des mesures de suivi à la suite de la réunion du CEN du 27 janvier 2023 :

- a) La direction des Communications et Affaires publiques doit publier sur le site Web les derniers procès-verbaux approuvés de toutes les réunions des comités et sous-comités : **Terminé**
- b) Le Bureau national doit envoyer la déclaration solennelle aux nouveaux membres du CEN : **Terminé**
- c) Le Comité des finances doit inviter Cumberland à faire une présentation au CEN : **Terminé**

La réunion du CEN est levée à 15 h 26 (HAE).

* * * * *

Le procès-verbal ci-dessus est accepté comme un compte-rendu fidèle de la réunion du Conseil exécutif national du 24 février 2023.

Approuvé par :